

Centre Communal d'Action Sociale de BOLBEC



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Conseil d'Administration du 5 mars 2025

SOMMAIRE

I.	RAPPEL JURIDIQUE	3
II.	ORGANISATION BUDGÉTAIRE	4
III.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL	6
IV.	LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE	13
V.	LES DÉPENSES DE PERSONNEL	13
VI.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LES SOURCES »	17
VII.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LE VAL FLEURI »	18
VIII.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « CHANTIER D'INSERTION »	19

I. RAPPEL JURIDIQUE

Le rapport d'orientation budgétaire depuis la loi « NOTRe »

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (A.T.R.) du 6 février 1992, la tenue du débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L 4311-1, L 3312-1 et L 2312-1 du code général des collectivités territoriales). Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le D.O.B. est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du C.C.A.S.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.

Le débat doit avoir lieu dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif mais ne peut pas être organisé au cours de la même séance. Il a lieu dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'assemblée délibérante.

Plus récemment, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information aux élus.

Aussi, dorénavant, le D.O.B. s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de 10 000 habitants.

Ce rapport d'orientations budgétaires (R.O.B.) n'est pas qu'un document interne : il doit faire l'objet d'une publication. Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le D.O.B.

Ce débat doit permettre au Conseil d'Administration de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour les programmes pluriannuels. Ce doit être aussi l'occasion d'informer les administrateurs sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets en cours et à venir, ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue d'une prochaine séance du Conseil d'Administration. Il y a lieu d'indiquer que le budget primitif 2025 doit être voté avant le 15 avril prochain.

II. ORGANISATION BUDGÉTAIRE

Le Centre Communal d'Action Sociale compte cinq budgets.

Le budget principal

Conformément au code général des collectivités locales et à l'instruction comptable M57, ce budget est voté par nature (chapitres en section de fonctionnement, chapitres en section d'investissement) avec une présentation par fonction permettant une approche par équipements ou par actions.

La section de fonctionnement est de construction très classique.

Ses principales ressources sont :

- La subvention de la Commune de Bolbec ;
- Les participations versées par l'État, et différentes subventions de fonctionnement ;
- Les produits des services publics (séjours et voyages des seniors, etc.).

Les dépenses de fonctionnement comportent les charges de personnel, les charges à caractère général, les subventions, les participations aux contingents, les aides et secours, le cas échéant : les frais financiers, et des écritures d'ordre budgétaires consacrées aux amortissements. Ces dépenses permettent le fonctionnement des services proposés aux usagers de l'établissement.

La section d'investissement est présentée en deux parties :

- Le cas échéant : la dette, et les opérations financières non ventilables. En dépenses sont inscrites des subventions d'équipement versées, des avances remboursables et des écritures d'ordre. En recettes figurent le F.C.T.V.A., le remboursement des avances et des écritures d'ordre (les amortissements et l'autofinancement) ;
- Les moyens matériels des services : il s'agit de tous les besoins en matériels, mobiliers, matériels informatiques, véhicules, etc. nécessaires au bon fonctionnement des services et au bon entretien du patrimoine.

Le budget annexe « Résidence Autonomie Les Sources »

Ce budget annexe concerne les dépenses liées à la gestion de la Résidence Autonomie « Les Sources ». Il est alimenté par ses recettes issues des loyers, des activités de la structure, du forfait autonomie versé par le Département dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et en dernier lieu par une subvention de fonctionnement du budget principal.

Les dépenses d'investissement correspondent principalement aux crédits inscrits pour le renouvellement des équipements de la structure ainsi que des travaux de rénovations.

Ce budget est géré selon l'instruction comptable M22 spécifique aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Le budget annexe « Résidence Autonomie Le Val Fleuri »

Ce budget annexe concerne les dépenses liées à la gestion de la Résidence Autonomie « Le Val Fleuri ». Il est alimenté par ses recettes issues des loyers, des activités de la structure, du forfait autonomie versé par le Département dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et en dernier lieu par une subvention de fonctionnement du budget principal.

Les dépenses d'investissement correspondent principalement aux crédits inscrits pour le renouvellement des équipements de la structure ainsi que des travaux de rénovations.

Ce budget est géré selon l'instruction comptable M22 spécifique aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Le budget annexe « Chantier d'insertion »

Ce budget est principalement constitué par les charges de personnel liées aux agents du chantier. S'y ajoutent diverses dépenses de fournitures.

Les investissements liés à ce budget résident dans l'acquisition de matériels ou de véhicules.

Les principales ressources proviennent de l'Etat, du Département, des travaux facturés et du budget principal.

Ce budget est géré selon l'instruction comptable M57.

Le budget annexe « Centre Municipal de Santé »

Ce budget annexe concerne les dépenses liées à la gestion du « Centre Municipal de Santé » nouvellement créé.

Il est principalement constitué par les charges de personnel liées aux médecins généralistes salariés. S'y ajoutent diverses dépenses de fournitures médicales, de la maintenance des logiciels et équipements nécessaires au centre, ainsi que diverses prestations (Ramassage des déchets médicaux, etc.).

Les investissements liés à ce budget résident dans l'acquisition d'équipements médicaux tels que les tables de consultations et des mobiliers.

Les principales ressources proviennent des consultations ainsi que, le cas échéant, d'une subvention d'équilibre du budget principal du CCAS.

Ce budget est géré selon l'instruction comptable M57.

III. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL

A. Données rétrospectives 2020 – 2024

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté)

(Montant arrondi à l'euro)	Rétrospective				
	2020	2021	2022	2023	2024*
Atténuation de charges (chap. 013)	2 111	5 669	1 040	0	212
Produits des services (chap. 70)	19 189	6 759	18 579	24 248	29 383
Produit des contributions directes	21 300	12 428	19 619	24 248	29 595
FCTVA (art. 744)	0	0	0	0	0
Participations (art. 747)	719 600	720 778	774 804	882 515	1 065 921
Autres dotations (autres articles chap. 74)	0	0	0	0	0
Dotations	719 600	720 778	774 804	882 515	1 065 921
Autres produits de gestion courante (chap. 75)	7 480	6 816	5 708	6 491	11 083
Total des recettes de gestion courante	748 380	740 022	800 131	906 764	1 106 599
Produits financiers (chap. 76)	0	0	0	0	0
Produit des cessions d'immobilisations (art. 775)	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels (chap. 77 hors 775)	2 921	220	2 080	462	0
Reprises sur provisions (chap. 78 mouvement réel)	0	0	0	0	0
Recettes diverses	0	0	0	0	0
Autres recettes d'exploitation	2 921	220	2 080	462	0
Total des recettes réelles de fonctionnement	751 301 €	740 242 €	802 211 €	913 716 €	1 106 599 €

(* 2024 : sous réserve du pointage définitif)

Le poste atténuation de charges correspond principalement aux indemnités journalières versées par la CPAM dans le cadre des agents en arrêt maladie.

Les produits des services comptabilisent les recettes issues de la restauration des personnes âgées, ainsi que celles concernant le séjour et le voyage des séniors. A noter qu'à compter de l'exercice 2022, le produit de la vente des repas des personnes âgées est comptabilisé sur chaque budget annexe des résidences autonomes.

Le poste des « Participations » comporte essentiellement :

- La subvention de la Commune de Bolbec (Montant perçu en 2024 : 1 037 997 € (BP + DM) contre 840 063 € en 2023) ;
- La participation du Département au titre de la gestion du Revenu de Solidarité Active. Pour l'exercice 2024, le montant s'élève à 22 324 € correspondant à une avance de 70 % du montant annuel, le solde étant versé l'année suivante.

Les loyers du logement situé 13 Rue des Hirondelles sont comptabilisés dans le chapitre « **Autres produits de gestion courante** ».

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice

(Montant arrondi à l'euro)	Rétrospective				
	2020	2021	2022	2023	2024*
Charges à caractère général (chap. 011)	129 285	175 754	182 357	205 028	240 499
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	295 635	293 237	249 457	269 433	330 116
Autres reversements (autres art 739)	0	0	0	0	0
Atténuation de produit (chap. 014)	0	0	0	0	0
Subvention d'équilibre des budgets annexes (art.6521)	0	0	0	0	0
Contingents et participations obligatoires (autres articles 655)	0	0	0	0	0
Subventions versées (art 657)	125 233	120 322	120 323	425 428	470 173
Autres charges de gestion courante (autres articles 65)	77 052	48 733	40 704	52 838	43 229
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	202 285	169 056	161 027	478 266	513 402
Total des dépenses de gestion courante	627 205	638 047	592 841	952 727	1 084 017
Intérêts de la dette (art 66111)	0	0	0	0	0
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	0	0	0	0	0
Autres charges financières (autres articles chap. 66)	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles (chap. 67)	106 158	74 429	275 893	0	0
Dotations aux provisions (chap. 68 mouvement réel)	0	0	0	0	0
Dépenses diverses	0	0	0	0	0
Charges induites des investissements	0	0	0	0	0
Sous-total charges d'exploitation	106 158	74 429	275 893	0	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement	733 363 €	712 475 €	868 735 €	952 727 €	1 084 017 €

(* 2024 : sous réserve du pointage définitif)

Les charges à caractère général comptabilisent les dépenses nécessaires aux activités du C.C.A.S. pour fonctionner entre autres pour l'exercice 2024 :

- Une estimation des remboursements à la Ville de frais (D.R.H., Finances, Téléphonie, etc.) à hauteur de : 64 446,51 € ;
- Les chèques cadeaux et les colis de Noël : 31 176,00 € ;
- Les dépenses pour le séjour des séniors : 32 909,22 € ;
- Les dépenses pour le voyage des séniors : 23 989,00 € ;
- Les dépenses pour l'installation du Centre Municipal de Santé : 23 305,38 € ;
- Les dépenses pour le repas des anciens à hauteur de : 16 181,38 € ;
- Le spectacle des anciens : 11 021,47 € ;
- Les dépenses relatives à la prestation « Analyse des Besoins Sociaux » : 6 480,00 € ;
- Les dépenses en assurances : 5 078,55 € ;
- Le loyer pour le logement « Rue des Hirondelles » : 3 527,07 €.

Pour l'exercice 2024, les **subventions versées** sont :

- Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale : 38 600,00 € ;
- Brotonne service : 11 000,00 € ;
- Banque alimentaire de la région havraise : 400,00 € ;
- Association Aide à Domicile et Emplois Familiaux : 50 000,00 € ;
- Département de la Seine-Maritime – Fonds d'Aide aux Jeunes : 2 709,86 € ;
- Département de la Seine-Maritime – Fonds de Solidarité Logements : 8 954,32 €.

Les autres charges de gestion courante comportent notamment :

- Les secours d'urgence : 7 160,49 € contre 15 255,97 € en 2023 ;
- Les aides sociales : 23 540,49 € contre 28 743,72 € en 2023 ;
- Les autres secours « Noël de la solidarité » : 6 961,00 €.

Avant 2023, les charges exceptionnelles comptabilisaient principalement les subventions versées sur les budgets annexes. Dorénavant, ces dépenses sont incluses dans les « **subventions versées** » comprenant :

- La subvention au budget annexe « Chantier d'insertion » pour 71 835,00 € ;
- La subvention au budget annexe « Résidence autonomie Le Val Fleuri » pour 286 674,00 €.

Les recettes réelles d'investissement (hors excédent reporté et excédent capitalisé)

(Montant arrondi à l'euro)	Rétrospective				
	2020	2021	2022	2023	2024*
FCTVA (art 10222)	163	514	852	746	22
Subventions perçues (chap. 13)	0	0	0	0	0
Autres subventions	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières (chap. 27)	895	1 478	1 437	2 347	1 250
Opérations pour compte de tiers en recette (chap. 45)	0	0	0	0	0
Autres recettes	0	0	0	0	0
Sous-total des recettes d'investissement	1 058	1 992	2 289	3 093	1 272
Emprunts souscrits	0	0	0	0	0
Emprunts en cours	0	0	0	0	0
Opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449)	0	0	0	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	1 058 €	1 992 €	2 289 €	3 093 €	1 272 €

(* 2024 : sous réserve du pointage définitif)

Le F.C.T.V.A. correspond à la dotation versée par l'État calculée sur les investissements réalisés en N-2.

Les autres immobilisations financières correspondent aux prêts remboursables octroyés aux personnes en difficultés. On retrouve ce poste en dépenses et en recettes.

Les dépenses réelles d'investissement (hors déficit reporté)

(Montant arrondi à l'euro)	Rétrospective				
	2020	2021	2022	2023	2024*
Dépenses d'équipement (art. 20, 21, 23 hors 204)	5 194	4 545	133	19 864	8 192
Subventions d'équipement (art. 204)	0	0	47 749	0	0
Sous-total dépenses d'équipement	5 194	4 545	47 882	19 864	8 192
Remboursement capital de la dette (chap. 16 hors 166, 16449 et 1645)	0	0	227	227	0
Autres investissements	0	0	0	0	0
Opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art. 16449)	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières (chap. 27)	895	1 478	1 437	2 347	2 380
Opérations pour compte de tiers en dépense (chap. 45)	0	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	6 089 €	6 024 €	49 546 €	22 211 €	10 572 €

(* 2024 : sous réserve du pointage définitif)

Les dépenses d'équipement comportent les achats de mobiliers et d'autres immobilisations corporelles pour équiper les services du C.C.A.S. Pour 2024, l'installation du Centre Municipal de Santé a nécessité l'achat de divers mobiliers et équipements à hauteur de 7 137,52 € ainsi qu'une caution pour la location des locaux d'un montant de 1 130,00 €.

B. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2024

Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, le résultat 2024 est pour l'heure constitué ainsi :

- Excédent de fonctionnement :	57 695,98 €
- Excédent d'investissement :	28 028,06 €
Soit un excédent global de :	85 724,04 €
Reste à réaliser en investissement :	
- Dépenses :	8 763,00 €
- Recettes :	0,00 €

L'excédent global de l'exercice 2024 d'un montant de 76 961,04 € sera repris dans chaque section au BP 2025 (contre 71 829,44 € d'excédent constaté au 31 décembre 2023).

C. Les orientations budgétaires 2025

La section de fonctionnement :

Saisie des informations budgétaires	CREDITS INSCRITS	CREDITS PROPOSÉS
	BP 2024	BP 2025
Dépenses de fonctionnement		
011 - Charges à caractère général	229 630,80	234 295,18
012 - Charges de personnel	273 058,00	285 099,00
014 - Atténuations de produits	0,00	0,00
- 65 - Autres charges de gestion courante	531 606,00	742 679,00
655 - Participations	0,00	0,00
657 - Subventions	467 096,00	690 747,00
65 - Autres charges de gestion courante diverses	64 510,00	51 932,00
- 66 - Charges financières	0,00	0,00
6611 - Intérêts de la dette	0,00	0,00
66 - Autres charges financières	0,00	0,00
67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00
Autres dépenses réelles de fonctionnement	0,00	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice	1 034 294,80 €	1 262 073,18 €
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	0,00
676 - Différences sur réalisations [positives]	0,00	0,00
68 - Dotations aux amortissements	27 970,00	28 090,00

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement 2025 sont en augmentation de 22,14 % par rapport à 2024, soit en valeur absolue de +228 988,38 €.

Le poste « Charges à caractère général » a été revu à la baisse et comprend notamment :

- 69 500,00 € au titre de remboursement de dépenses au budget de la Ville ;
- 39 500,00 € pour le séjour des séniors ;
- 33 000,00 € pour le voyage des séniors ;
- 30 000,00 € pour les chèques cadeaux et colis de Noël ;
- 15 350,00 € pour le repas des anciens ;
- 12 300,00 € pour le spectacle des anciens ;
- 8 068,18 € pour les frais d'assurance (Flotte automobile, responsabilité civile, etc.) ;
- 4 176,00 € pour les prestations de service social au travail ;
- 3 500,00 € pour la location du « 13 rue des Hirondelles » ;
- 2 500,00 € pour le colis des anciens.

Les dépenses de personnel sont en augmentation de 12 041,00 € soit +4,41 %.

Le poste des subventions comprend les inscriptions prévisionnelles suivantes :

- | | |
|---|---------------|
| ○ Brotonne Service : | 10 000,00 € ; |
| ○ Banque alimentaire : | 400,00 € ; |
| ○ Association Aide à Domicile et Emplois Familiaux : | 40 000,00 € ; |
| ○ Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale : | 38 600,00 € ; |
| ○ Département de la Seine-Maritime pour le Fonds d'Aide aux Jeunes et le Fonds de Solidarité Logement | 12 000,00 €. |

A compter de l'exercice 2023, les subventions d'équilibres versées aux budgets annexes sont comptabilisées dans les autres charges de gestion courante. Sont inscrites pour l'exercice 2025 :

- Une subvention d'équilibre au budget annexe « Chantier d'insertion » pour 92 418,00 € contre un montant de 71 835,00 € au budget primitif 2024 ;
- Une subvention d'équilibre au budget annexe « Résidence Autonomie Le Val Fleuri » pour 271 319,00 € contre 273 260,34 € en 2024 ;
- Une subvention d'équilibre au budget annexe « Centre Municipal de Santé » pour un montant de 226 010,00 €.

Les autres charges de gestion courante diverses correspondent essentiellement :

- Les secours d'urgence à hauteur de 15 000,00 € (crédits utilisés à hauteur de 7 160,49 € en 2024 et 15 255,97 € en 2023) ;
- Les aides sociales à hauteur de 25 000,00 € (crédits utilisés à hauteur de 23 540,49 € en 2024 et 28 743,72 € en 2023) ;
- Les autres secours – Noël de la solidarité à hauteur de 7 200,00 €.

	CREDITS INSCRITS BP 2024	CREDITS PROPOSÉS BP 2025
Saisie des informations budgétaires		
Recettes de fonctionnement		
013 - Atténuations de charges	500,00	250,00
70 - Produits des services	25 500,00	30 500,00
- 74 - Dotations et participations	970 929,00	1 154 670,00
75 - Autres produits de gestion courante	4 510,00	47 047,20
76 - Produits financiers	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00

Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	1 001 439,00 €	1 232 467,20 €
Excédent de fonctionnement N-1	60 825,80 €	57 695,98 €
775 - Produits des cessions	0,00	0,00
776 - Différences sur réalisations [négatives]	0,00	0,00
777 – Quote-part des subventions transférées au compte de résultat	0,00	0,00
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00
79 - Transferts de charges	0,00	0,00

Hors excédent reporté, les recettes réelles de la section de fonctionnement sont en augmentation de 23,19 % par rapport à 2024, soit +232 238,20 €.

Les différents éléments envisagés pour l'équilibre du budget primitif 2024 sont :

- Une augmentation prévisionnelle de la subvention de la Ville de Bolbec de 179 633,00 € passant ainsi de 937 037,00 € au BP 2024 à 1 116 670 € en 2025. Cette évolution est due à l'inscription prévisionnelle d'une nouvelle subvention d'équilibre en dépense pour le Centre Municipal de Santé, dont cette dernière sera amoindrie des participations notamment de la CPAM qui seront perçues courant 2025 sur le budget annexe.
- Une réévaluation du poste du « Produits des services » tenant compte du réalisé 2024.
- Le reversement du reliquat de l'excédent du budget annexe Résidence Autonomie « Les Sources » à hauteur de 41 987,20 € inscrit au chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.

La section d'investissement :

	CREDITS INSCRITS BP 2024	CREDITS PROPOSÉS BP 2025
Saisie des informations budgétaires		
Dépenses d'investissement		
10 – Dotations, fonds divers	0,00	0,00
164 - Remboursements d'emprunts	0,00	0,00
Dépenses d'équipement (20, 21, 23)	38 695,64	28 400,00
204 - Subventions d'équipement	0,00	143 635,73
Autres dépenses d'investissement	3 300,00	3 300,00
Dépenses réelles d'investissement	41 995,64 €	175 335,73 €
Déficit d'investissement N-1	0,00 €	0,00 €
Crédits reportés N-1	613,16 €	8 763,00 €
139 – Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00	0,00
Recettes d'investissement		
10 - Dotations, fonds divers et réserves [sf 10222]	0,00	0,00
10222 - FCTVA	22,00	1 217,00
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00
164 - Emprunts nouveaux	0,00	0,00
204 – Subventions d'équipement	0,00	123 463,67
Autres recettes d'investissement	3 000,00	3 300,00
Recettes réelles d'investissement	3 022,00 €	127 980,67 €
Excédent d'investissement N-1	11 616,80 €	28 028,06 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €
Crédits reportés N-1	0,00 €	0,00 €
28 - Dotations aux amortissements	27 970,00	28 090,00

Les dépenses d'équipement à hauteur de 28 400,00 € comportent une provision pour le remplacement d'un véhicule, l'acquisition de mobiliers, de matériels de téléphonie, et de matériels informatiques pour les services du C.C.A.S. installés à l'Espace du Square.

A titre de provision, il est inscrit à hauteur de 143 635,73 € une subvention d'équipement pour des travaux restant à déterminer à la Résidence Autonomie « Le Val Fleuri ».

Les autres dépenses d'investissement comprennent les crédits pour des prêts remboursables à hauteur de 3 000,00 €, et une provision pour le remboursement d'une caution à hauteur de 300,00 €.

Ces dépenses sont financées principalement par l'excédent d'investissement de l'exercice 2024, ainsi que par la dotation aux amortissements.

A noter l'inscription du remboursement d'une subvention d'équipement du budget annexe de la Résidence Autonomie « Les Sources » à hauteur de 123 463,67 €.

Pour l'équilibre du budget primitif 2025, il n'est pas envisagé d'inscrire un besoin en emprunt.

Besoin de financement pour l'année 2025

Emprunt nouveau Budget principal	Emprunt nouveau Budgets annexes	Emprunt nouveau Total (a)	Remboursement en capital Budget principal	Remboursement en capital Budgets annexes	Remboursement en capital Total (b)	Besoin de financement Total (a-b)
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

IV.LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Au 31 décembre 2024, le Centre Communal d'Action Sociale de Bolbec ne détient aucun emprunt à son passif.

V.LES DÉPENSES DE PERSONNEL

La structure des effectifs au 31 décembre 2024

L'effectif des emplois permanents rémunérés au 31 décembre 2024 est de 21 agents. Ces effectifs sont répartis de la manière suivante :

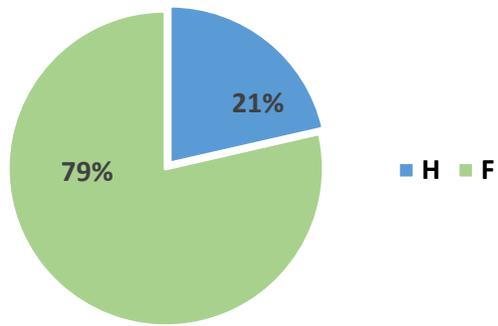
	Nombre d'agents	Équivalent Temps Plein (ETP)
TITULAIRES ET STAGIAIRES	6	5,30
CONTRACTUELS	4	3,20
CDI	4	3,29
CDDI	10	7,43
	24	19,22

	TITULAIRE	CDI	CDD	ETP
CAT A	1	2	3	5,06
CAT B	1	-	-	1,00
CAT C	4	2	1	5,73
	6	4	4	11,79

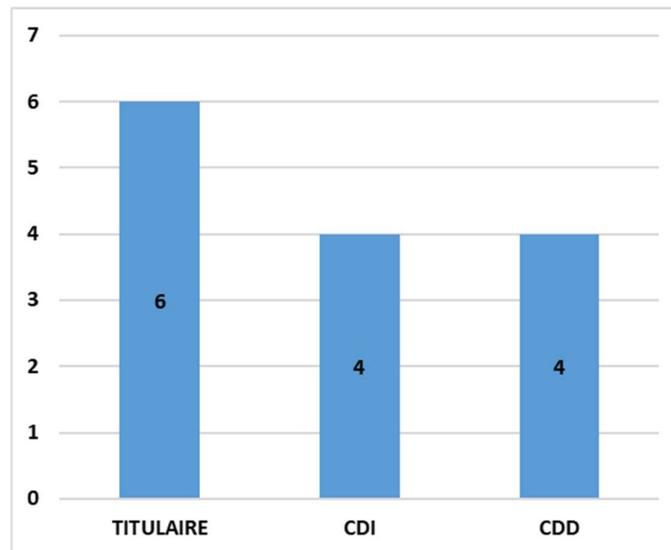
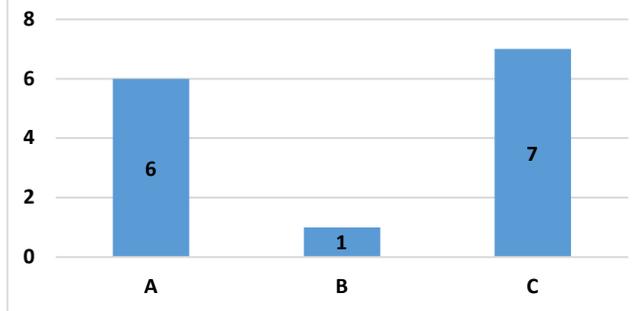
REPARTITION PAR BUDGET

	Budget principal	Résidence le Val Fleuri	Chantier d'insertion	Centre Municipal de Santé
ETP	4,17	3,96	8,89	2,2

CCAS - Personnel permanent hors remplaçante



Répartition par catégorie



→ Création du Centre Municipal de Santé

L'ARS a validé l'ouverture du Centre Municipal de Santé en novembre 2024. Les consultations ont débuté au 26/12/2024. Deux médecins ont été recrutés : 1 à temps complet et 1 autre à temps non complet (0,20%). En 2025, le Centre municipal de santé s'agrandira avec la mise à disposition d'un médecin à TNC qui interviendra 1/2 journée par semaine (5h) au 4 février 2025 et le recrutement d'une assistante médicale à temps complet à compter du 24 février 2025. Ce nombre sera susceptible d'évoluer en fonction de candidats potentiels.

→ Administration

- Départ à la retraite d'un agent au 01/07/2025
- Départ à la retraite de la remplaçante à l'accueil au 01/01/2025
- Recrutement d'un agent d'accueil (50%) au 01/03/2025 et d'un agent administratif (50%) au 01/04/2025 afin d'assurer un tuilage

→ Résidence autonomie le Val Fleuri

- Recrutement d'un Responsable Sénior à compter du 01/03/2025
- Non remplacement d'un départ à la retraite au 01/07/2025

→ Chantier d'insertion

Durant l'année 2024, 16 salariés ont été présents :

- Pour 2024, 6 sorties ont été réalisées :
 - 2 dans un emploi de transition (contrat de - 6 mois ou contrats aidés)
 - 2 fins d'agrément
 - 1 non-renouvellement de contrat à l'initiative de l'employeur
 - 1 licenciement
- Accompagnement social et professionnel
 - 4 salariés ont réalisé des périodes de mise en situation en milieu professionnel
 - Tous les salariés ont participé aux cafés de l'emploi et à des job dating "espaces verts"
 - Actions de découvertes des métiers du secteur animalier et du spectacle

Formation

- Savoirs essentiels : 1 salarié
- Estime et confiance en soi : 2 salariés
- Préparateur de commande : 1 salarié
- Chantiers extérieurs
 - 6 chantiers extérieurs ont été réalisés en 2024

Les heures complémentaires et supplémentaires en 2024

	Nombre d'heures	Montant
Heures complémentaires	1 308 h	16 426,04 €
Heures supplémentaires	750 h	17 563,02 €
	2 058 h	33 989,06 €

La politique sociale

Ci-dessous, la participation employeur aux dispositifs de complémentaire santé et de prévoyance :

	Montant de la participation	Nombre d'agents	Montant
Santé	20 € net	3	864,36 €
Prévoyance	8 € net	12	1 190,51 €
			2 054,87 €

L'action sociale

La collectivité adhère également au CNAS qui **propose des services diversifiés en faveur des agents** : des bons plans et réductions pour les activités sportives, de loisirs ou encore les sorties culturelles (cinéma, théâtre, musées, parcs d'attractions...), des aides pour partir en vacances. La cotisation s'élève à : 217 € pour les agents actifs et 141 € et les retraités. Le montant versé au CNAS en 2024 s'est élevé à 7 254,31 €.

Détail des prestations	Nombre d'utilisateurs	Montant
Aides	10	2 187,00 €
Avantage	1	1,51 €
Billetterie	9	797,26 €
Chèque bonifiés	2	118,40 €
Chèque vacances	8	1 000,00 €
Voyagiste	2	364,97 €
		4 469,14 €

VI. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LES SOURCES »

A. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2024

Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, le résultat 2024 est pour l'heure constitué ainsi :

- Excédent de fonctionnement :	43 357,20 €
- Excédent d'investissement :	131 644,30 €
Soit un excédent total de :	175 001,50 €
Reste à réaliser en investissement :	
- Dépenses :	8 750,63 €
- Recettes :	0,00 €

Les résultats de l'exercice seront repris dans chaque section au BP 2025.

B. Les orientations budgétaires 2025

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 Provisoire	BP 2025
011 Charges à caractère général	100 467,32	76 017,78	32 460,00	20 208,09	0,00
012 Charges de personnel	94 889,32	88 072,14	0,00	0,00	0,00
016 Dépenses liées à la structure	91 515,87	98 810,77	93 302,05	58 196,82	43 357,20
002 Déficit de fonctionnement	21 166,49	2 499,89	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	308 039,00 €	265 400,58 €	125 762,05 €	78 404,91 €	43 357,20 €

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 Provisoire	BP 2025
017 Produits de la tarification	159 141,80	125 739,13	76 500,00	77 302,16	0,00
018 Autres produits relatifs à l'exploitation	144 807,06	173 770,50	15 153,00	9 514,92	0,00
019 Produits financiers	1 590,25	0,00	0,00	835,98	0,00
002 Excédent reporté	0,00	0,00	34 109,05	34 109,05	43 357,20
TOTAUX	305 539,11 €	299 509,63 €	125 762,05 €	121 762,11 €	43 357,20 €

Pour l'exercice 2025, il est prévu de clôturer comptablement ce budget annexe par le reversement au budget principal du CCAS de l'excédent de fonctionnement 2025 estimé à 41 987,20 €.

Pour la section d'investissement, en tenant compte d'un report 2024 de 8 750,63 €, l'excédent 2025 est estimé à 123 463,67 € qu'il est prévu de reverser sur le budget principal du CCAS.

VII. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LE VAL FLEURI »

A. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2024

Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, le résultat 2024 est pour l'heure constitué ainsi :

- Déficit de fonctionnement :	-40 822,38 €
- Excédent d'investissement :	7 824,12 €
Soit un déficit total de :	-32 998,26 €

Reste à réaliser en investissement :

- Dépenses :	3 381,63 €
- Recettes :	22 962,25 €

Les résultats de l'exercice seront repris au BP 2025 dans chacune de sa section sans affectation du résultat.

B. Les orientations budgétaires 2025

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 Provisoire	BP 2025
011 Charges à caractère général	158 756,00	196 646,57	181 241,66	176 590,88	181 590,00
012 Charges de personnel	107 727,84	115 150,29	224 376,00	184 638,96	213 987,00
016 Dépenses liées à la structure	269 203,31	284 282,65	305 615,00	306 705,04	329 419,62
002 Déficit reporté	0,00	0,00	105 038,34	105 038,34	40 822,38
TOTAUX	535 687,15 €	596 079,51 €	816 271,00 €	772 973,22 €	765 819,00 €

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 Provisoire	BP 2025
017 Produits de la tarification	445 235,03	357 433,88	500 000,00	393 920,84	450 000,00
018 Autres produits relatifs à l'exploitation	119 143,31	43 093,41	314 771,00	337 717,00	314 819,00
019 Produits financiers	1 929,05	753,91	1 500,00	513,00	1 000,00
002 Excédent reporté	59 139,73	89 759,97	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	625 447,12 €	491 041,17 €	816 271,00 €	732 150,84 €	765 819,00 €

Pour l'exercice 2025, le chapitre du produit de la tarification a été revu à la hausse par rapport à au réalisé 2024, tenant compte de la régularisation des baux à la suite du « transfert » des locataires de la résidence Les Sources vers la résidence Le Val Fleuri.

Le poste « 018 Autres produits relatifs à l'exploitation » comprend la subvention d'équilibre versée du budget principal du C.C.A.S. à hauteur de 271 319,00 €.

Le poste « 012 Charges de personnel » tient compte des agents initialement imputés sur le budget annexe Résidence Autonomie Les Sources affectés dorénavant sur le présent budget annexe.

Les investissements inscrits sont : le remboursement de cautions (9 000,00 €), des travaux sur un ascenseur (15 000,00 €), la transformation du système électrique de l'office (5 000,00 €), le remplacement de divers équipements et d'achat de mobilier et outillages (4 500,00 €), et le contrat de chauffage pour la provision de remplacement d'équipements (3 400,00 €).

Ces investissements seront financés par les cautions (9 000,00 €), l'excédent constaté au 31 décembre 2024 (7 824,12 €), les amortissements de l'exercice (6 113,00 €) et le F.C.T.V.A (1 900,00 €).

VIII. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « CHANTIER D'INSERTION »

A. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2024

Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, le résultat 2024 est pour l'heure constitué ainsi :

- Excédent de fonctionnement :	14 819,79 €
- Excédent d'investissement :	3 267,60 €
Soit un excédent total de :	18 087,39 €
Reste à réaliser en investissement :	
- Dépenses :	0,00 €
- Recettes :	0,00 €

L'excédent global de l'exercice d'un montant de 18 087,39 € sera repris dans chaque section au BP 2025 dans chaque section.

B. Les orientations budgétaires 2025

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 Provisoire	BP 2025
011 Charges à caractère général	25 021,40	20 076,44	31 300,66	19 671,76	21 180,79
012 Charges de personnel	283 378,47	281 918,28	251 438,00	245 687,43	263 306,00
65 Autres charges de gestion courante	726,38	111,36	1 210,00	3,22	810,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	309 126,25 €	302 106,08 €	283 948,66 €	265 362,41 €	285 296,79 €

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 Provisoire	BP 2025
013 Atténuations de charges	2 058,63	2 817,89	2 500,00	1 184,30	1 100,00
70 Produits des services	8 455,00	5 855,00	8 000,00	2 635,00	8 000,00
74 Dotations et participations	287 197,02	329 542,00	252 764,00	254 198,86	272 418,00
75 Autres produits de gestion courante	0,29	3,02	10,00	0,09	0,00
77 Produits exceptionnels	1 151,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Excédent reporté	30 072,58	1 521,19	30 532,66	30 532,66	14 819,79
TOTAUX	328 934,52 €	339 739,10 €	293 806,66 €	288 550,91	296 337,79 €

Les principales recettes de ce budget annexe sont constituées d'une participation prévisionnelle de l'État à hauteur de 180 000,00 € ainsi que du budget principal du C.C.A.S. à hauteur de 92 418,00 € contre 182 972,00 € pour le réalisé 2024.

L'investissement inscrit concerne une provision pour l'acquisition de matériels et d'outillages à hauteur de 16 871,60 €. Ils seront financés par le F.C.T.V.A à hauteur de 2 563,00 €, les amortissements de l'exercice (11 563,00 €), et l'excédent constaté au 31 décembre 2024.